

<p style="text-align: center;"><b>ECLIPS - Atelier du 6 févr. 2014</b> <b>Faire participer les habitants : entre dispositifs et pratiques</b> <b>Synthèse</b></p>
---

## **I. Les effets contrastés de la participation**

### **A. Les effets néfastes de récupération**

Certains dispositifs participatifs ont seulement pour but de légitimer un certain nombre de choses, de répondre aux obligations imposées par la loi en termes de participation, mais ne conduisent pas véritablement à une remise en cause du processus de décision.

De tels dispositifs, mal conçus, sont en tout état de cause voués à l'échec : outre qu'ils ne font pas réellement participer les habitants, ils n'ont d'autres conséquences que de renforcer les stéréotypes de ces derniers sur les institutions et les professionnels et inversement. Plus précisément, les premiers considèrent qu'il ne sert à rien de participer puisque la participation est sans effet. Quant aux seconds, ils estiment qu'il ne sert à rien de faire de la participation puisque les habitants sont toujours sur le conflit.

Le risque de récupération paraît d'autant plus important que les artisans de la participation se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des commanditaires ou bien encore que la participation fait l'objet d'une professionnalisation.

D'autres méthodes se révèlent, en revanche, beaucoup plus efficaces et produisent au contraire de véritables effets.

### **B. La transformation bienvenue des institutions et des habitants**

Certaines méthodes, telles que les groupes de qualification mutuelle, le théâtre-forum ou encore l'auto-médiatisation, sont susceptibles de produire de réels effets, en termes de transformation de l'institution et des habitants eux-mêmes. Grâce à la mise en œuvre de celles-ci, les institutions seront ainsi conduites à revoir leur organisation / leur mode de décision, tandis que les habitants y trouveront le moyen de s'émanciper.

Cependant, la participation n'est pas qu'une question de méthode : les effets des dispositifs participatifs varient en fonction d'autres facteurs, comme le dynamisme associatif ou la volonté politique.

Pour que la participation conduise aussi bien à la transformation des institutions qu'à l'émancipation des habitants, les objectifs poursuivis doivent, par ailleurs, être clairement définis par les commanditaires qui doivent, de surcroît, impliquer les habitants dans le projet dès le départ.

Le conflit ne doit pas, en outre, être contourné : bien au contraire, celui-ci est porteur de participation, ainsi que l'illustre tout particulièrement la

rénovation du quartier de l'Alma-Gare dans les années 1970. Travailler avec la parole conflictuelle se révèle donc essentiel.

Enfin, il est indispensable qu'il y ait un véritable enjeu au débat : tout travail participatif doit, si possible, avoir un lien avec la décision et, lorsque ce lien est faible, il faut que cela soit explicité aux participants.

## **II. La participation, entre inégalités et égalité**

### A. La participation, source potentielle d'inégalités

A l'instar de la démocratie représentative, la population n'est pas entièrement représentée dans la démocratie participative : les catégories sociales « dominantes » participent le plus, à l'inverse de certaines catégories de la population (femmes, immigrés, précaires, jeunes, notamment) qui s'y trouvent sous-représentées (« cens caché »).

La démocratie participative, lorsqu'elle a uniquement pour objectif d'égaliser les citoyens et les élus, peut ainsi conduire à reproduire, voire redoubler, les inégalités.

Cependant, la participation peut également permettre de lutter contre les inégalités, dès lors qu'elle tend notamment à l'égalisation des citoyens entre eux.

### B. La participation, productrice d'égalité

Afin d'impliquer les catégories d'habitants traditionnellement exclues des dispositifs participatifs et, par là même, de lutter contre les inégalités, plusieurs outils/dispositifs sont susceptibles d'être employés. Par exemple, il doit être admis que les habitants des quartiers populaires ont des savoirs que les autres n'ont pas et qui peuvent, dès lors, se révéler utiles.

La rémunération de ces habitants à hauteur du SMIC sur les temps où ils participent (à l'instar des professionnels qui viennent sur leur temps de travail) peut constituer un moyen de rétablir l'égalité entre les habitants et les professionnels.

Une autre manière de lutter contre l'inégalité dans la délibération est d'avoir des formes de discussion moins imposantes que des discussions froides sur des dispositifs, le théâtre ou encore la vidéo pouvant notamment être utilisés (ex : théâtre-forum, auto-médiatisation), ou encore de bannir l'emploi de sigles dans les réunions publiques.

En plus de donner place au discours privé ou bien encore de s'appuyer sur des associations et des groupes, des publics intermédiaires (« mini-publics ») peuvent enfin être constitués afin de d'égaliser les citoyens entre eux. La constitution de publics intermédiaires peut néanmoins poser plusieurs problèmes. L'accès à la décision est primordial, son absence pouvant ainsi avoir pour conséquence de démobiliser massivement les habitants, notamment ceux qui sont les moins disposés à participer. Mais,

à l'inverse, la prise de décisions communes par un petit nombre risque de poser des problèmes de légitimité.